

CONTRAT DE LOCATION DE DÉCORATION & D'AMEUBLEMENT

Entre : Le Loueur

Et : Le Locataire

Nom de la Société :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Téléphone :

Email :

désigné ci-après le "LOUEUR".

Nom de la Société :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Téléphone :

Email :

désigné ci-après le "LE LOCATAIRE".

Objet du Contrat : Le présent contrat a pour objet la location de matériel de décoration et d'ameublement décrit ci-dessous appartenant au loueur.

Quantité	Description de l'Article	État	Valeur Unitaire (€)

Quantité	Description de l'Article	État	Valeur Unitaire (€)

Durée de la Location :

La période de location commence le
et se termine le

Conditions Financières :

-Montant de la Location :
[Montant total de la location en €]

-Dépôt de Garantie :
[Montant de la caution en €]

-Forfait Livraison :
[Montant du forfait livraison en €]

-Modalités de Paiement : Le paiement s'effectuera
[Modalités de paiement, par exemple virement bancaire, paiement sur place].

Conditions de Livraison :

Le matériel sera

[livré / récupéré en click and collect / récupéré à un point de RDV].

Les frais de livraison sont à la charge du
[loueur / locataire]

et s'élèvent à
[Montant en €].

Conditions générales de location

Obligations du Locataire :

- Utiliser le matériel loué conformément à sa destination et aux instructions fournies.
- Assurer la garde et la surveillance du matériel pendant toute la durée de la location.
- Restituer le matériel en bon état, en tenant compte de l'usure normale résultant d'une utilisation conforme.

Obligations du Loueur :

- Livrer le matériel en bon état de fonctionnement.
- Assurer la disponibilité du matériel pendant la durée convenue.

Responsabilité et Assurance :

- Responsabilité : Le Locataire est responsable de tout dommage causé au matériel loué pendant la durée de la location.
- Assurance : Il est fortement recommandé au Locataire de souscrire une assurance couvrant les risques de vol, de perte et de détérioration du matériel loué.

Clause de Non-Responsabilité de SHOP MY DECO :

SHOP MY DECO n'est pas responsable des litiges pouvant survenir entre le loueur et le locataire. Les parties reconnaissent que SHOP MY DECO agit uniquement en tant qu'intermédiaire facilitant la mise en relation.

Caution : Lors de la mise à disposition des matériels par le LOUEUR, Le LOCATAIRE verse une CAUTION définie dans le contrat. Cette CAUTION n'est pas encaissée durant la DURÉE de la location. À la restitution des matériels la CAUTION est restituée au LOCATAIRE, déduction faite des éventuels dommages.

SIGNATURES

Signature des Parties :

En signant ce contrat, le loueur et le locataire acceptent les termes et conditions énoncés ci-dessus. Fait en 2 exemplaires remis chacun des signataires.

Fait à , le

Le Loueur :

Nom et signature :

Le Locataire :

Nom et signature :

Ce contrat doit être rempli et signé par les deux parties avant la mise à disposition du matériel loué.

Ce contrat est un modèle générique proposé par ShopMyDeco et doit être personnalisé par les parties avant toute utilisation.